

LA FONDATION MIRA



Depuis 1981, MIRA est une œuvre totalement consacrée à venir en aide aux personnes handicapées. La pérennité de la Fondation est assurée par la collaboration des utilisateurs et des multiples partenaires pour consolider à la fois, le programme de services et le financement pour attribuer gratuitement les chiens.

SON OBJECTIF...

Mira poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation.

Les services de la Fondation MIRA sont offerts gratuitement à toutes les personnes qui présentent une de multiples déficiences: visuelle, auditive, motrice.

SA MISSION...

Chez MIRA, nous souscrivons au principe de l'égalité des corps. Ce qui est accessible à tous, doit l'être pour à une personne handicapée. Notre travail se situe dans l'aide à l'adaptation des personnes vivant avec une de multiples déficiences. Nous concentrons nos efforts à l'amélioration des capacités fonctionnelles des individus, notamment la mobilité et l'orientation afin qu'ils puissent se déplacer librement dans leur milieu de vie.

LES SERVICES...

Les services aux bénéficiaires de la Fondation MIRA sont offerts gratuitement. Toutes les personnes qui présentent un handicap visuel, physique, ou autre peuvent faire une demande à la fondation MIRA. Elles seront invitées à se rendre à Sainte-Madeleine près de Montréal, où elles feront l'objet d'une évaluation afin de bien les orienter sur le type de service dont elles pourront bénéficier. Le transport et l'hébergement sont gratuits.

CHIEN-GUIDE POUR PERSONNE AVEUGLE :

Un chien-guide pour personne aveugle est un animal quasi parfait. Tempérament, santé et conformation ont fait l'objet d'une batterie de tests. Le programme complet de l'entraînement à l'attribution s'échelonne entre 18 et 24 mois.

JEUNE AVEUGLE :

Ce programme de service s'adresse aux jeunes âgés de 11 ans et plus. Le/la jeune présente une déficience visuelle totale. Il est en bonne forme physique, il présente de bonnes habiletés à interagir avec le chien, il se déplace fréquemment et s'oriente facilement.

CHIEN D'ASSISTANCE ET DE COMPAGNIE :

Le chien d'assistance et de compagnie, comme son nom l'indique, assiste la personne handicapée physique en tirant son fauteuil, en ramassant des objets, en se positionnant de façon à favoriser le transfert du fauteuil roulant à une chaise de table, divan ou lit.

FAMILLE D'ACCUEIL :

La mission de la famille d'accueil est de socialiser le chiot afin de le préparer à devenir un chien-guide, un chien d'assistance et de compagnie ou un chien de thérapie. La famille d'accueil est donc un maillon considérable dans le développement du chiot.

ENTRAÎNEMENT :

L'entraînement consiste à faire exécuter au chien une série de comportements qui l'amènera à guider un aveugle sécuritairement, efficacement et confortablement.

ÉVALUATION DU

TEMPÉREMENT :

Essentiellement, le but visé est de découvrir les qualités et les défauts afin d'éliminer et/ou d'orienter les chiens qui présentent des incompatibilités avec le programme et l'objectif de la Fondation MIRA.

INTERVENTION PRÉ-CHIEN :

La démarche d'intervention pré-chien comprend la mise en place de différentes activités liées à l'orientation et mobilité. Le plan peut également comprendre tous les éléments liés à la coordination, la mise en place des ressources, l'information publique et à la collaboration avec les milieux de la personne (école, famille, etc.)

OBTENTION D'UN CHIEN :

Pour accéder au programme, la personne complète un formulaire « demande de chien guide » . Vous devez y joindre un rapport médical, un rapport de vision d'un ophthalmologiste ou d'un optométriste et un rapport d'orientation et de mobilité.

PARTICIPATION À LA CLASSE :

La classe de chien-guide se déroule sur une période de 30 jours pour l'acquisition d'un premier chien guide et sur une période de 14 à 21 jours pour un renouvellement.

SUIVI APRÈS LA CLASSE :

Immédiatement après la classe, l'entraîneur et le spécialiste en orientation et mobilité se déplacent dans l'environnement de résidence pour procéder à toutes les adaptations de la personne aveugle et de son chien-guide.

FORMULAIRES :

Ces formulaires sont informatifs seulement. Les personnes intéressées n'ont par la suite qu'à imprimer le formulaire puis nous le faire parvenir complété.

POUR NOUS CONTACTER :**FONDATION MIRA INC.**

2700, rue Jean-Perrin, local 114
Québec (Québec), Canada
G2C 1S9



(418) 845-6472

1-800-799-6472 (sans frais)

Télécopieur : (418) 845-1000



Adresse électronique :

quebec@mira.ca

FONDATION MIRA INC. (siège social)

1820, Rang Nord-Ouest
Sainte-Madeleine, (Québec),
Canada
J0H 1S0



(450) 795-3725

Télécopieur : (450) 795-3789



Adresse électronique : info@mira.ca